

Un utilisateur exige la suppression de tous ses messages.

Par **Dams13**, le **29/04/2005** à **19:03**

Bonjour à tou(te)s,

Un utilisateur qui a envie de m'ennuyer exige que j'efface l'intégralité de ses posts sur mon forum de discussion.

J'ai effacé son compte et ses données personnelles, j'ai également effacé sa présentation.

Les messages qu'il a posté apparaissent désormais sous le pseudo "Invité".

Suis-je réellement obligé d'effacer tous ses messages. Si c'est le cas, le fil des discussions va être gravement perturbé et pas mal de topics ne voudront plus rien dire.

Merci d'avance pour vos réponses.

Damien.

Par **fabcubitus1**, le **30/04/2005** à **22:48**

Je pense que comme les messages sont maintenant au nom de "invité", il ne peut pas demander leur suppression.

Par **jeeecy**, le **01/05/2005** à **15:53**

j'aurais l'avis inverse

il est propriétaire de ce qu'il a écrit et donc je dirais qu'il faudrait supprimer tous ses posts (même si c'est long et c.....)

Par **claudio**, le **01/05/2005** à **21:41**

invité, c'est très bien. il a publié en ligne, 'est dessaisi de sa prose, rien à craindre.

Qu'il fasse son malin. tu lui envoies une mise en demeure d'avoir à cesser ses menaces infondées, et à défaut de te donner la paix, propose lui une assignation fondée sur l'intention

de nuire. ca lui fera les pieds

Par **So**, le **02/05/2005** à **20:23**

:)

Je ne serais peut-être pas aussi catégorique... Image not found or type unknown

Il ne faut pas oublier le [b:1t5dbmwf]droit d'auteur[/b:1t5dbmwf] auquel est attaché le [b:1t5dbmwf]droit de repentir[/b:1t5dbmwf], non???

Par **claudio**, le **28/05/2005** à **00:13**

le droit d'auteur s'attache exclusivement à l'oeuvre de l'esprit, qui postule d'une création intellectuelle. je ne pense pas que sa réflexion soit - et quelque soit sontalent - arrivé à telle maturité!